



MINISTÈRE DES TRANSPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction interdépartementale des routes Centre-Est

Moulins, le

Le Représentant du Maître d'Ouvrage

Publication via PLACE

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation en vue de la réalisation de l'entretien des ouvrages d'assainissement situés sur les aires de repos, ainsi que sur le site du district de La Charité-sur-Loire, le long de la RN7 et de l'A77 dans la Nièvre, une question a été déposée sur la plate-forme d'achat de l'État PLACE. Vous trouverez ci-après la question avec la réponse apportée :

► Question :

- À quoi correspondent les prix 15 et 16 ? Quels types de déchets ? Eaux usées ? Eaux hydrocarburées ?

► Réponse :

Le prix 15 rémunère le transport et l'élimination en station d'épuration des effluents liquides issus de l'hydrocurage/pompage indiqué au prix 14.

Le prix 16 rémunère le transport et l'élimination en station d'épuration des éventuelles matières solides issus des activités décrites au prix 14, dans le cas où elles ne seraient pas mélangées aux matières liquides (transport différencié, traitement d'élimination différencié).

Il s'agit de déchets issus d'installations sanitaires, donc sensiblement les mêmes que l'on retrouve dans n'importe quelle station d'épuration.

Ce sont donc effectivement des eaux usées sanitaires.

Les eaux issues de la plateforme routière, donc susceptibles de contenir des hydrocarbures, sont collectées et stockées par un système indépendant. Les eaux usées dont il est question dans le présent marché sont donc exemptes de résidus d'hydrocarbures.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Représentant du Maître d'Ouvrage

À l'ensemble des entreprises invitées à concourir

14 rue Aristide Briand
03400 YZEURE – Tél. : 33(0)4 87 65 90 73

cgr.srex-moulins.dirce@developpement-durable.gouv.fr